

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 26

Artikel: Au petit bonheur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En vente au Bureau du « Conteur »Etraz, 23 (1^{er} étage).

Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires.

Illustrations de Ralph

Fr. 1 50

Favey, Grognuz et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et à Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen

» 2 50

La ville malice daô canton de Vaud, par C.-C. Denéréaz

» 1 —

L'histoire de Guyaume-Té, par V. Favrat (encore quelques exemplaires)

» 0 20

(Par poste, fr. 0.22 en timbres.)

ses fonctions ecclésiastiques, chicaneur et même ivrogne. Il fut suspendu du ministère, et mourut en 1627.

A plusieurs reprises, du reste, les pasteurs s'élèveront contre les almanachs et les idées superstitieuses qu'ils maintiennent par les signes et les prédictions. En 1758, la classe de Morges rapporte les malheurs dus à la croyance aux almanachs, et demande à LL. EE. d'en faire retrancher les « choses conformes aux principes de l'astrologie judiciaire ».

Vers la fin du XVI^e siècle, un almanach avait été publié à Lyon par Gervais de La Cour, professeur de mathématiques à l'Académie de Lausanne.Le 6 janvier 1652, le Conseil de Lausanne remettait au sieur Clément Gentil, en reconnaissance des almanachs dont il avait fait présent aux membres de l'assemblée, la somme de 15 florins. La bibliothèque de la Faculté libre de théologie, à Lausanne, possède un exemplaire de l'*Almanach pour l'an de Bissext 1660*, par Clément Gentil. Il porte la mention : « Se vendent à Lausanne chez l'auteur. »En 1675, Samuel Kneubühler était autorisé par LL. EE. à publier des calendriers allemands ou français, mais on lui refusa de s'établir à Berne même, où il se fixa cependant plus tard. C'est lui qui doit être considéré comme le créateur de l'*Almanach de Berne*, devenu plus tard, en 1728, le fameux *Messager boiteux de Berne*. Cet almanach se publiait en allemand. Paul-Abram Chenebié, imprimeur fixé à Vevey dès le commencement du XVIII^e siècle, eut l'idée d'en donner une édition française. En 1747, la veuve Bondeli obtint un privilège pour cette publication, qui commença en 1748. Cinq ans plus tard, en 1753, c'est à Yverdon que s'imprime l'almanach qui vint enfin se fixer à Vevey en 1755. Le *Messager boiteux de Berne et Vevey* subsiste encore aujourd'hui et est demeuré le plus populaire de nos almanachs vaudois.Dès 1697, Jean Aygroz, de Combremont-le-Petit, avait obtenu de son côté un privilège de LL. EE. pour éditer des almanachs. (Le doyen Bridel raconte de l'astrologue de Combremont, comme on l'appelait, que ne sachant qu'indiquer pour la température d'un des jours de son almanach, il dit à son secrétaire : *Fllanka lâi on tenerro, mets-y un tonnerre*. Ce même Jean Aygroz fut mis en prison pour avoir annoncé la fin du monde, ce qui fit manquer la foire de Cossonay, qui tombait sur ce jour-là. — Réd.). Des membres de la famille Aygroz ont rédigé des almanachs de 1697 à 1838 inclusivement. En 1729, Jean et David Aygroz firent paraître un *Almanach de Lausanne*, qui fut bientôt très répandu et qui existe encore.Du XVIII^e siècle datent encore le *Calendrier des Bergers*, édité à Vevey en 1788 par Melchior Grisser, et une édition allemande du *Messager boiteux de Vevey (Hinchende Bote von Vivis)*, imprimé aussi à Vevey, par Loertscher, de 1794 à 1848.En 1880, l'imprimeur Hignou, à Lausanne, fit paraître l'*Almanach national helvétique*, qui

ne dura que peu de temps. Ce petit almanach se bornait à donner l'indication des autorités des cantons de la République et la liste des foyers ; en face du calendrier ordinaire, on trouvait la concordance du calendrier républicain.

En 1828, commence à paraître le *Bon Messager*, dont la publication continue sous le titre de *Bon Messager de la Croix-Bleue*, G. Bridel, éditeur, à Lausanne.Il faut ranger aussi dans la catégorie des almanachs, malgré leur caractère plus sérieux et plus littéraire, les *Etrennes helvétiques curieuses et utiles*, qui prirent, un an après leur création, le titre d'*Etrennes helvétiques et patriotiques*. Cette publication, due au doyen Bridel, dura de 1783 à 1816 ; elle a été réimprimée à plusieurs reprises sous le nom de *Conservateur suisse*, et a joué d'une grande popularité.

D'autres almanachs encore ont été publiés dans le canton ; la plupart n'ont eu qu'une existence éphémère.

Il convient de citer enfin la publication officielle : l'*Almanach du canton de Vaud* qui, dès 1818, prit le titre d'*Annuaire officiel du canton de Vaud*, publié par l'administration vaudoise dès 1825, et qui se borne à donner l'énumération de tous les fonctionnaires publics du canton.**Au petit bonheur.**

Voici un billet très respectable en soi, mais qui vraiment est amusant par son orthographe. C'est à ce titre seul que nous le reproduisons.

« Madame esque vous au riez des fois une paire de pantalon amon service pour mon mari » il doit alé alansevelicement de son bau frère » et il na rien de pantalon convenable. Jemere » commande à Madame si des fois vous anavez » une pair. s. p. Madame. »

* **A la lettre.** — Comment, Sophie, vous avez mis une heure pour aller chez le boucher d'a coté?

— Mais, madame ne m'a-t-elle pas dit qu'elle ne voulait pas d'une bonne qui court?

Une belle action. — Entre mari et femme :

— Mais citez-moi donc une belle action de votre vie?

— Ma chère amie, je vous ai empêchée de mourir vieille fille. C'est déjà quelque chose, me semble-t-il!

Pas galant. — M.***, qui s'est marié il y a trois mois, reçoit l'autre jour la visite d'un ami à qui il présente sa nouvelle famille.

— Une femme...

— Enchanté.... Madame.

— Ma belle-mère.

L'ami, étonnement :

— Ah! le cahier des charges.

¹ Nous tirons les lignes qui suivent de l'article *Almanachs du Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, dont MM. F. Rouge et Cie, éditeurs, à Lausanne, viennent de commencer la publication. Cet article est dû à la plume de MM. Favey et Henrioud.